

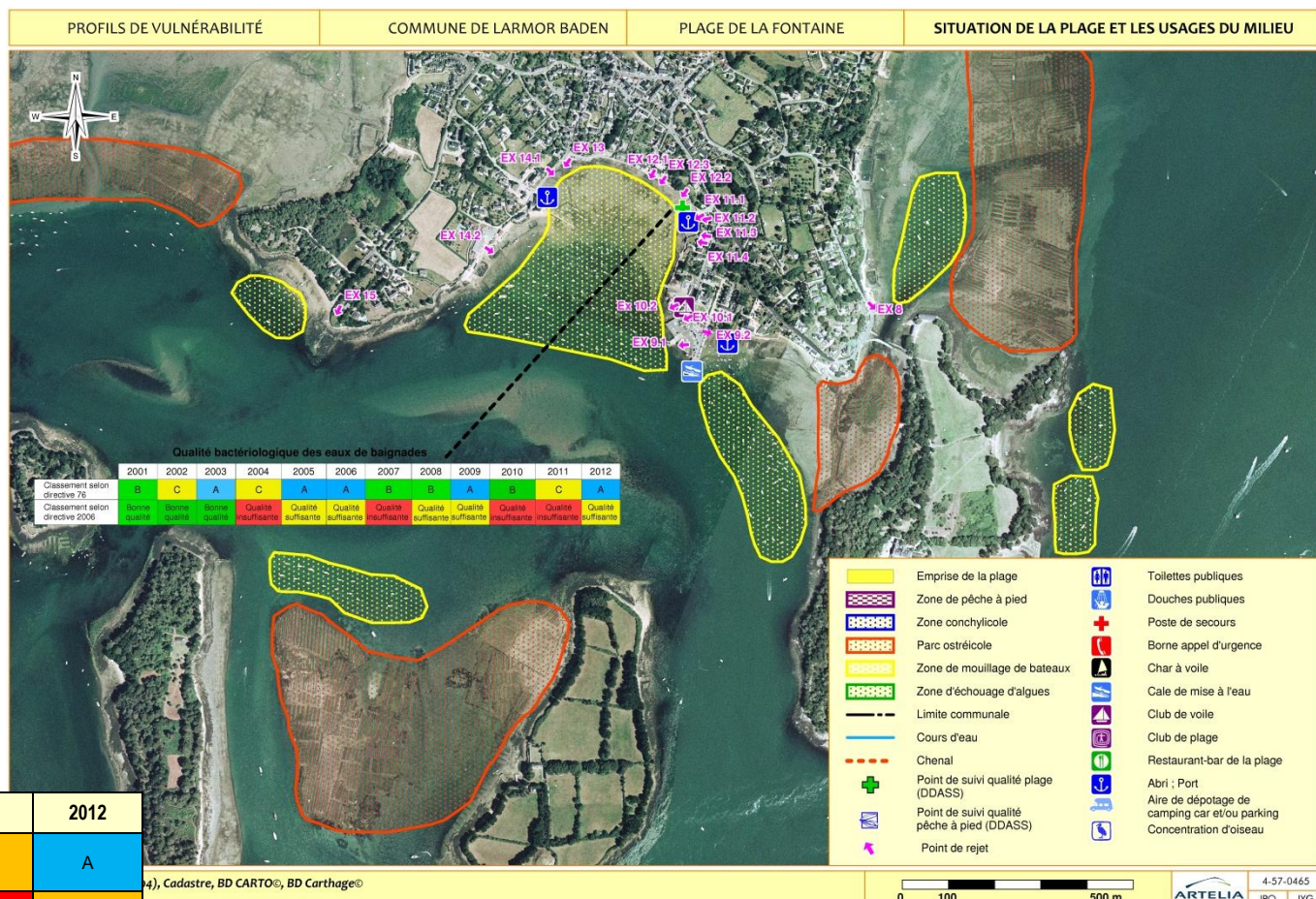
**Description de la zone de baignade**

**Nature :** sable  
**Longueur :** 110 m  
**Largeur :** 20 m (non compris estran)  
**Profondeur moyenne :** 1,90 m  
**Profondeur maximale :** 3,50 m  
**Dates de la saison balnéaire :** 15 juin – 15 septembre  
**Localisation du point DDASS :** X : 206 716 ; Y : 2 300 324 (Lambert II)  
**Fréquentation maximale :** 20 à 30 personnes  
**Équipement :** poubelles, bancs  
**Accessibilité aux animaux :** NON  
**Autres activités :** néant  
**Zone riveraine :** parking et petit abri pour bateau  
**Occupation du sol :** zone urbanisée le long de la plage  
**Population permanente :** 816 (sur la commune)  
**Population estivale :** 3 500 (sur la commune)

**Qualité du milieu marin**

**Evolution du classement de la plage :**

ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement selon directive de 1976	A	B	B	A	B	C	A
Classement selon directive de 2006	Suffisant	Insuffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant	Insuffisant	Suffisant



La plage de La Fontaine est régulièrement classée en B (qualité suffisante) voire en C (qualité insuffisante).

Ce classement est peu susceptible d'évoluer favorablement dans le temps si des travaux spécifiques ne sont pas engagés.

**Potentiel de prolifération des macro-algues :**

- Peu d'échouages d'algues vertes constatés sur la plage, mais quelques échouages d'algues rouges en quantité limitée.

**Potentiel de prolifération du phytoplancton :**

- Points du suivi REPHY les plus proches : Grandrohu (058 P 005), Truscat (061 P 014) et Le Breneguy (0 59 P 003)
- Résultats : espèces Alexandrium et Dynophysis peu représentées ; Pseudonitzschia fréquemment observée mais aucun dépassement des seuils de blooms ( $10^6$  cellules/L) pour ces espèces toxiques de 2007 à 2011.

**Inventaire des sources potentielles de pollution**

Assainissement des eaux usées	Réseau séparatif mais branchements pas tous conformes Trop-plein sur certains postes de refoulement Assainissement non collectif pour le secteur de Berchis
Assainissement pluvial	Exutoires EP débouchant sur la plage Ecoulement en temps sec et en temps de pluie (pollution diffuse)
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public non raccordé au réseau EU	Sans objet pour la zone d'étude mais branchements pas tous contrôlés
Autres sources diffuses	Animaux non autorisés sur la plage Stationnement des campings cars Bateaux au mouillage

**Caractérisation du risque**

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Exutoire réseau EP	Temps sec	Toutes	365 jours/an	Fort (niveau 4/5)	12 heures
	Temps de pluie	Toutes	60 jours/an	Moyen (niveau 3/5)	12 heures
Poste de relevage Pen Lannick	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	Exceptionnelle	Moyen (niveau 3/5)	12 heures
Assainissement non collectif	En cas de défaillance	Toutes	90 jours/an	Moyen (niveau 3/5)	12 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

**Plan d'actions (calendrier des actions prévues)**

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Suivi préventif de la qualité des rejets du réseau EP en temps sec et en temps de pluie Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif Entretien préventif de la voirie et des réseaux eaux pluviales (EP) Fiabilisation des postes de refoulement du réseau eaux usées (EU) et renforcement pour une pluie de fréquence semestrielle Extension des réseaux EU Pointe de Berchis Etude de faisabilité du prolongement des émissaires EP et évaluation de l'efficacité Interdiction des chiens sur la plage (24 h/24 h)	<p style="font-size: 2em; color: purple;">En cours d'élaboration</p>

**Gestion active de la qualité des eaux de baignade**

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale
- Contact : mail : [contact-mairie@larmorbaden.fr](mailto:contact-mairie@larmorbaden.fr) ; numéro téléphone : xx xx xx xx

